

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le huit du mois d'avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le deux avril deux mille vingt-quatre, s'est réuni dans la mairie, sous la présidence de M. CARLIERE Frédéric, Maire.

La séance a été publique.

Etaient présents :

MM. CARLIERE Frédéric, DENEUFVE David, FLEURY Philippe, GERON Michel, LEGROS Mathieu, LEPETIT Patrick, MOIZAN Gérard, REVOL Philippe, ROSE Marc et VOGEL Benjamin.

Mmes CHEDRU Dominique, COZIC Bernadette, LAVILLE REVET Géraldine, LEBER Sophie et VANIER Pascaline.

Absents et excusés :

Mmes BACHELEY Françoise, BOUREL Fanny, COSTANTIN David, FAUCHIER Elise, LEROUX Christelle et MESNIL Virginie.

Secrétaire de séance :

Mme LEBER Sophie.

Le procès-verbal de la précédente séance est soumis à approbation.

Il est adopté à l'unanimité.

Sauf indication contraire, la délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Monsieur le Maire demande pour ajouter un point à l'ordre du jour :

- ✓ Tarification de loyer : logement sis place Godard des Vaux au 1^{er} étage

Les membres présents et représentés acceptant à l'unanimité l'ajout de ce point.

Question n° 1 : Compte de Gestion 2023**Approbation**

Les chiffres figurant sur le compte de gestion 2023 sont identiques à ceux apparaissant sur le Compte Administratif 2023. Ils sont approuvés par le Trésor Public de Fécamp.

Section de fonctionnement :

<u>Dépenses</u>	Prévu :	3 442 276.74 €
	Réalisé :	2 193 328.94 €
	Reste à réaliser :	0.00 €

<u>Recettes :</u>	Prévu :	3 442 276.74 €
	Réalisé :	3 663 914.73 €
	Reste à réaliser :	0.00 €

Section d'investissement :

<u>Dépenses</u>	Prévu :	1 722 809.15 €
	Réalisé :	769 634.20 €
	Reste à réaliser :	350 228.38 €

<u>Recettes :</u>	Prévu :	1 722 809.15 €
	Réalisé :	497 975.66 €
	Reste à réaliser :	0.00 €

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement :	- 271 658.54 €
Fonctionnement :	1 470 585.79 €
Résultat global :	1 198 927.25 €

Ce Compte de Gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Question n° 2 : Compte Administratif 2023 et affectation du résultat de fonctionnement 2023**Approbation****Section de fonctionnement :**

Comprenant	Un excédent de fonctionnement de	316 698.05 €
	L'excédent reporté de	1 153 887.14 €
	<u>Soit un excédent de fonctionnement cumulé de 1 470 585.79 €</u>	

Section d'investissement :

Comprenant	Un déficit d'investissement de	271 658.44 €
	Un déficit des restes à réaliser de	350 228.38 €
	<u>Soit un besoin de financement de 621 886.92 €</u>	

Le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 validé est :

<i>RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCEDENT :</i>	<i>1 470 585.79 €</i>
<i>AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068) :</i>	<i>621 886.92 €</i>
<i>RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002) :</i>	<i>848 698.87 €</i>
<i>RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : DEFICIT :</i>	<i>271 658.54 €</i>

Question n° 3 : VOTE DE LA FISCALITE**Taxes Directes Locales 2024**

Monsieur le Maire expose que les dépenses, notamment liées à l'énergie ne cessent d'augmenter. Aussi, pour pallier à toutes ces hausses, l'édile propose d'augmenter les impôts locaux de 2%.

Madame Dominique CHEDRU propose quant à elle de les augmenter de 5% et d'augmenter uniquement de 2% la tarification des repas scolaires et de garderie.

Monsieur le Maire répond qu'il ne souhaite pas augmenter de 5% les impôts sachant qu'une augmentation de 1.50% a déjà été délibérée en le 6 avril 2023.

Une augmentation de **2%** est approuvée à **l'unanimité des membres présents et représentés**.

	Taux de référence 2023	Taux validés 2024
Taxe foncière bâtie (TFB)	44.23 %	45.11 %
Taxe foncière non bâtie (TFNB)	32.62 %	33.27 %
Taxe d'habitation (TH)	11.50 %	11.73 %

Un produit de 1 058 942 € est attendu sur le BP 24.

Question n° 4 : Indemnité**Approbation du gardiennage de l'église communale**

Le montant maximum fixé dans la circulaire du Ministère de l'Intérieur, soit **499.75 €** est octroyé pour l'année civile 2024. Pour les années suivantes, la revalorisation se fera en fonction du taux indiqué dans les instructions ministérielles.

Question n° 5 : Demande de subvention**Aide aux lieux pour la salle culturelle « La Ficelle »**

Monsieur le Maire expose que la salle culturelle « La Ficelle » peut prétendre à une subvention de la part du Département de la Seine-Maritime au titre de l'aide aux lieux pour un montant de **2 500 €**.

Madame Pascaline VANIER ajoute que le budget de la salle culturelle est à l'équilibre.

Question n° 6 : Remboursement de la Communauté de Communes au profit de la commune pour la distribution de packs d'eau**Approbation**

Suite à la distribution d'eau en bouteille qui s'est tenue du 30 octobre 2023 au 18 décembre 2023, 7 agents du service technique ont aidé les élus et les bénévoles, le soir, de 17h à 19h, sur ces 17 distributions. Aussi, ces agents de la filière technique ont été rémunérés en heures supplémentaires sur le budget primitif 2023 de la commune. Ces heures se chiffrent à **3 161.66 €**. La commune sollicite donc le remboursement de cette somme auprès de la Communauté de Communes « Campagne de Caux » (qui détient la compétence « eau et assainissement ») et sollicite aussi l'autorisation de rédiger une convention de mise à disposition de personnel pour entériner le remboursement.

Question n° 7 : Préjudice et remboursement du sinistre événement climatique du 02 novembre 2023 au terrain de football

Approbation

Monsieur le Maire rappelle que suite à la tempête « Ciaran » du 2 novembre dernier, de nombreux dégâts ont frappé le terrain de football sis au complexe sportif Mamie Bréant, rue Gustave Flaubert. Faisant suite au passage de l'expert en date du 12 février 2024, le chiffrage du préjudice est annoncé comme suit, dont le détail est mentionné dans le corps du mail, en date du 29/03/24 pour un montant de 70.192,97 € TTC (hors FCTVA et hors plafond de garantie des démolitions/déblai). Le préjudice final (FCTVA et plafond de garantie des démolitions/déblai déduits) est de 56 594.24 € TTC.

Question n° 8 : Demande de subvention

Aide à l'installation de systèmes d'éclairages performants dans les bâtiments publics

Monsieur le Maire informe qu'une subvention va être sollicitée comme suit auprès du Département de la Seine-Maritime, au titre de l'investissement 2024 :

➤ Eclairage de la salle culturelle « La Ficelle » : passage partiel en LEDS

Devis pour les travaux : 16 592.90 € HT.

Taux de participation sollicité : 50% soit 8 296.45 €

Reste à charge pour la commune : **8 296.45 €**

Question n° 9 : Vote des subventions aux associations, aux coopératives scolaires et au CCAS

Approbation au titre de l'année 2024

Mme Géraldine LAVILLE REVET n'a pas pris part au vote étant donné qu'elle est Directrice de l'école élémentaire et que l'établissement perçoit une subvention.

M. Marc ROSE en qualité de Président de l'association « Kyokushin Karaté Club » n'a pas pris part non plus au vote de la présente délibération.

TOTAL - subventions versées aux associations communales –

Art 65748 – 21 580 € de crédits ouverts au BP 24

TOTAL - subvention versée au CCAS -

Art 657363 – 3 000 € de crédits ouverts au BP 24

TOTAL – subvention versées aux coopératives des écoles –

Art 657364 – 7 000 € de crédits ouverts au BP 24

Nom de l'association	Montants attribués 2024
Club de Basket-ball	1 530.00 €
Kyokushin Karaté Club Goderville	1 800 €
FNACA – Section Goderville	800 €
Association des Anciens Combattants	600 €
Association Cyclo Marche	800 €
Tennis club	1 350 €
Union sportive de Goderville	5 000 €
Les Pastourelles	1 800 €
Association sportive Hand-ball	2 000 €
Scouts de France – Section Goderville	200 €
Association Sapeurs- Pompier	0.0 €
Culture et bibliothèque pour tous	0.0 €
Club des jeunes et Ecole de musique	2 000 €
Boxing Club	500 €
Association Retraite et Amitié	900 €
Les P'tits Loups de Goderville	1 300 €
APCA	600 €
Plongée Club Côte d'Albâtre	0 €
Les Guidons de l'espoir	400 €
Sourire à l'international	0.0 €
Llenduro	0.0 €
Les copains de Paulo	0.0 €
Coopérative scolaire – école maternelle	3 000 €
Coopérative scolaire – école élémentaire	4 000 €
CCAS	3 000 €

Question n° 10 : Vote des frais de scolarité
Approbation pour l'année scolaire 2023-2024

Mme Géraldine LAVILLE REVET n'a pas pris part au vote étant donné qu'elle est Directrice de l'école élémentaire.

Les frais de scolarité sont approuvés pour un montant de **530 €** par enfant et par année scolaire. Les frais seront réclamés à la fin de l'année scolaire.

Question n° 11 : Vote des tarifs de restauration scolaire
Approbation pour l'année scolaire 2024-2025

Une augmentation des tarifs de restauration scolaire pour l'année scolaire 2024-2025 est approuvée comme suit : revalorisation des tarifs à compter du 1^{er} septembre 2024 de 5% pour tous les tarifs et mise en place d'un tarif pour les enfants scolarisés aux écoles et domiciliés « hors commune » (5% de plus que les tarifs appliqués pour les enfants résidant sur la commune), à l'exception des enfants scolarisés dans le dispositif « Ulis » :

	Quotient familial	0 à 350	351 à 550	551 à 750
Enfants scolarisés à l'école maternelle et domiciliés dans la commune	Prix d'un repas	0.84 €	1.05 €	3.52€
Enfants scolarisés à l'école maternelle et domiciliés hors commune (sont exclus de ces tarifs les élèves « ULIS »)	Prix d'un repas	0.88 €	1.10 €	3.70 €
Enfants scolarisés à l'école élémentaire et domiciliés dans la commune	Prix d'un repas	0.84 €	1.05 €	4.04 €
Enfants scolarisés à l'école élémentaire et domiciliés hors commune (sont exclus de ces tarifs les élèves « ULIS »)	Prix d'un repas	0.88 €	1.10 €	4.24 €
Personnel Education Nationale	Prix d'un repas	5.70 €	5.70 €	5.70 €
Personnel communal	Prix d'un repas	4.04 €	4.04 €	4.04 €

Question n° 12 : Vote des tarifs de garderie
Approbation pour l'année scolaire 2024-2025

Une augmentation des tarifs de garderie pour l'année scolaire 2024-2025 est approuvée comme suit : revalorisation des tarifs à compter du 1^{er} septembre 2024 de 5% pour tous les tarifs et mise en place d'un tarif pour les enfants scolarisés aux écoles et domiciliés « hors commune » (5% de plus que les tarifs appliqués pour les enfants résidant sur la commune), à l'exception des enfants scolarisés dans le dispositif « Ulis » :

	Prix Enfants scolarisés et domiciliés dans la commune	Prix Enfants scolarisés et domiciliés hors commune (sont exclus de ces tarifs les élèves « ULIS »)
Garderie matin (7h30 à 8h30)	1.05 €	1.10 €
Garderie soir (16h15 à 17h30)	1.05 €	1.10 €
Garderie soir (17h30 à 18h30)	+ 1.05 €	+ 1.10 €
Retard au-delà de 18h30	Quart d'heure facturé 10 €	Quart d'heure facturé 10 €

Question n° 13 : Fongibilité des crédits
Approbation au Budget Primitif 2024

Monsieur le Maire est autorisé à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans une limite fixée à l'occasion du Budget Primitif et ne pouvant dépasser **7.50%** des dépenses réelles de chacune des sections, **à compter du 1^{er} janvier 2024.**

Question n° 14 : Budget Primitif 2024
Approbation

Le Budget Primitif 2024 est arrêté comme suit :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- Au niveau des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	3 622 353.60 €	3 622 353.60 €
Section d'investissement	2 364 362.11 €	2 364 362.11 €
Total	5 986 679.71 €	5 986 679.71 €

Question n° 15 : Approbation du règlement intérieur des marchés nocturnes – été 2024
Approbation

Le règlement est approuvé. Il est consultable aux horaires d'ouverture de la Mairie et sera à signer pour toutes inscriptions.

Question n° 16 : Adoption des rapports d'activités de la Communauté de Communes
Approbation

Les rapports suivants sont approuvés et sont consultables aux horaires d'ouverture de la Mairie et aux horaires d'ouverture de l'hôtel communautaire « Campagne de Caux » :

- ✓ RA GENERAL 2021
- ✓ RA DECHETS 2022
- ✓ RPQS EAU
- ✓ RPQS ASSAINISSEMENT COLLECTIF
- ✓ RPQS ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Question n° 17 : Tarification de loyer pour le logement sis place Godard des Vaux au 1^{er} étage
Approbation

La mise en location du bien situé 7, place Godard des Vaux est approuvée, dès que possible et dans les plus brefs délais comme suit :

- ✓ Logement de 45m² sis au 1^{er} étage :

492 € mensuels avec dépôt de garantie du même montant.

L'Office Notarial « Notaires Seine Estuaire de Goderville » est chargé de la gestion de ce bien.

Communication et questions diverses :

Monsieur le Maire évoque les difficultés rencontrées à la Communauté de Communes (départs de nombreux techniciens suite à des démissions et non avancée des dossiers en cours). Une réunion avec les Maires de l'EPCI doit se tenir prochainement pour évoquer le devenir de la Communauté de Communes.

Sans autre question ni remarque, la séance a été levée à 18h50 heures

Extraits de délibérations adressés en version dématérialisée via ACTES

QUESTION N° 1 REGISTRE DES DELIBERATIONS	PAGE 31
✓ Compte de Gestion 2023	
QUESTION N° 2 REGISTRE DES DELIBERATIONS	PAGE 32
✓ Compte Administratif 2023 et affectation du résultat de fonctionnement 2023	
QUESTION N° 3 REGISTRE DES DELIBERATIONS	PAGE 33
✓ Vote de la fiscalité 2024	
QUESTION N° 4 REGISTRE DES DELIBERATIONS	PAGE 34
✓ Indemnité de gardiennage de l'église communale	
QUESTION N° 5 REGISTRE DES DELIBERATIONS	PAGE 35
✓ Demande de subvention pour l'aide aux lieux « La Ficelle »	
QUESTION N° 6 REGISTRE DES DELIBERATIONS	PAGE 36
✓ Remboursement de la Communauté de Communes pour distribution de packs d'eau	
QUESTION N° 7 REGISTRE DES DELIBERATIONS	PAGE 37
✓ Préjudice et remboursement pour événement climatique du 02 novembre 2023	
QUESTION N° 8 REGISTRE DES DELIBERATIONS	PAGE 38
✓ Demande de subvention pour l'aide à l'installation de systèmes d'éclairages performants dans les bâtiments publics	
QUESTION N° 9 REGISTRE DES DELIBERATIONS	PAGES 39 à 40
✓ Vote des subventions aux associations, aux coopératives scolaires et au CCAS	
QUESTION N° 10 REGISTRE DES DELIBERATIONS	PAGE 41
✓ Vote des frais de scolarité pour l'année scolaire 2023-2024	
QUESTION N° 11 REGISTRE DES DELIBERATIONS	PAGE 42
✓ Vote des tarifs de restauration scolaire pour l'année scolaire 2024-2025	
QUESTION N° 12 REGISTRE DES DELIBERATIONS	PAGE 43
✓ Vote des tarifs de restauration scolaire pour l'année scolaire 2024-2025	
QUESTION N° 13 REGISTRE DES DELIBERATIONS	PAGE 44
✓ Fongibilité des crédits pour le Budget Primitif 2024	
QUESTION N° 14 REGISTRE DES DELIBERATIONS	PAGE 45
✓ Vote du Budget Primitif 2024	
QUESTION N° 15 REGISTRE DES DELIBERATIONS	PAGE 46
✓ Approbation du règlement intérieur des marchés nocturnes de l'été 2024	
QUESTION N° 16 REGISTRE DES DELIBERATIONS	PAGE 47
✓ Adoption des rapports d'activités de la Communauté de Communes	
QUESTION N° 17 REGISTRE DES DELIBERATIONS	PAGE 48
✓ Tarification de loyer pour le 7, place Godard des Vaux - RDC	